



# Entrepreneur plafonneur-cimentier

## (H/F/X)

Construction - Travaux

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous souhaitez élever votre plafond professionnel ? Voici une formation qui n'est pas une façade ! Nous vous proposons de remettre une couche sur vos connaissances afin de devenir Entrepreneur Plafonneur-cimentier / Entrepreneuse Plafonneuse-cimentière.

L'Entrepreneur Plafonneur-cimentier et l'Entrepreneuse Plafonneuse-cimentière appliquent les couches de finitions, de plâtre ou d'argile, sur les murs et plafonds intérieurs. Ils interviennent également sur les façades, pour des réparations ou des ravalements complets en appliquant du crépi ou du ciment. Ils améliorent ainsi les caractéristiques physiques et esthétiques des murs intérieurs, extérieurs et des plafonds. Le Plafonneur-cimentier et la plafonneuse-cimentière effectuent également le montage de faux-plafonds et de cloisons intérieures en plaques de plâtre enrobées ou en carreaux de plâtre. Ils peuvent parfois réaliser des travaux d'isolation. Ils sont aussi capables de poser des moulures et des ornements préfabriqués pour assurer la

---

finition.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'**Entrepreneur plafonneur-cimentier** :

**Préparer le travail** : vous apprenez à analyser les différents éléments des plans et du cahier des charges de travaux. Vous apprenez à évaluer le temps de travail nécessaire pour travailler une surface mais aussi les outils et les matériaux nécessaires pour cette tâche. Vous vérifiez que le chantier ne nécessite pas d'intervention supplémentaire : traitement de l'humidité, pose d'isolants, aplanissement... Vous organisez votre travail en fonction des temps de séchage et des autres équipes sur le chantier.

**Traiter les supports** : vous vous formez aux différentes méthodes et techniques de traitements des murs et cloisons. Vous préparez la pièce en protégeant tous les éléments qui ne peuvent pas être salis par le plâtre ou la poussière. Vous nettoyez les murs et enlevez les débris et les restes de constructions. Vous rebouchez les fissures, aplanissez les murs, et appliquez une sous-couche voire une couche de produit d'accrochage.

**Plafonner et cimenter en intérieur** : vous apprenez à placer les isolants, vous placez les guides et les cornières de plafonnages, vous apprenez à préparer le plâtre et le ciment de plafonnage et à les appliquer sur les murs et parois. Vous apprenez à travailler manuellement et avec des machines. Vous talochez et lissez la couche de finition. Vous placez les moulures et éléments décoratifs de finitions. Vous assurez les finitions en vérifiant les joints et les angles et appliquez des corrections au besoin.

**Plafonner et cimenter en extérieur** : vous apprenez les différentes techniques à utiliser en extérieur, sur les murs et façades. Vous vous formez à la pose de matériaux isolants pour l'extérieur. Vous préparez les enduits, crépis et ciments à appliquer sur les murs et structures. Vous appliquez, projetez, la couche de finition ou de mortier décoratif. Vous talochez, structurez, rabotez la couche selon le rendu souhaité : rugueux, lisse... Vous appliquez les différentes techniques de finition sur les joints et les angles ainsi que les retours de baies et les moulures et ornements décoratifs. Vous connaissez et appliquez les mesures de sécurité liées au travail en extérieur et en hauteur.

**Poser des cloisons et des faux-plafonds** : vous vous formez à la réalisation de cloisons légères. Vous réalisez un schéma de pose, mesurez et adaptez les pièces nécessaires à votre cloison. Vous posez et fixez les profilés métalliques qui composent l'ossature et la structure des cloisons ou des faux-plafonds. Vous placez les éléments intermédiaires tels que l'isolation thermique et acoustique. Vous prenez en compte les autres éléments structurels ou techniques du chantier : les gaines de câbles, les canalisations, les poutres... Vous ajustez, découpez, placez et fixez les plaques de plâtres et collez les carreaux de plâtres selon différentes techniques. Vous rejointoyez et appliquez une couche de finition éventuelle.

**Gestion de chantier** : vous apprenez à analyser un projet de chantier de construction ou de rénovation. Vous analysez les différentes techniques et méthodes à utiliser. Vous êtes capable de réaliser des métrés et d'établir des devis et des offres de prix pour des travaux. Vous veillez au bon déroulement du chantier, vous protégez tous les éléments nécessaires et veillez à la sécurité. Vous suivez le planning des travaux et coordonnez les équipes et membres du personnels qui vous accompagne.

**Gestion d'entreprise** : vous vous formez à la gestion complète d'une entreprise. Vous considérez les différents éléments et paramètres dans la gestion quotidienne de votre travail. Vous gérez aussi bien les aspects financiers et commerciaux, que les membres du personnel, le planning des chantiers et tous les documents administratifs qui découlent de votre activité.

L'**Entrepreneur Plafonneur-cimentier** et l'**Entrepreneuse Plafonneuse-cimentière** réalisent des travaux de parachèvement du bâtiment. Ils interviennent sur des chantiers de nouvelles constructions mais aussi sur des chantiers de rénovation. Les travaux d'isolation, de réparation et d'entretien correspondant font également partie du métier.

Si cette formation vous intéresse, rendez-vous l'un des Centres IFAPME qui la propose. Et ne restez pas trop longtemps devant à inspecter la façade... rentrez pour vous inscrire !

#### La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h sur toutes les 3 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

**Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie »** : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

**Débouché(s) métier(s)**

Créer / Reprendre une entreprise

Plafonneur-cimentier indépendant / Plafonneuse-cimentière indépendante

Employé / Employée dans une société de construction

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Entrepreneur général (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>)

Gestionnaire de chantier (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>)

Métreur deviseur à orientation PEB (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/metreur-deviseur-orientation-peb>)

**Point(s) fort(s)**

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Sur le terrain Contact client Travail en équipe

**Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

## Aptitudes

L'Entrepreneur plafonneur-cimentier et l'Entrepreneuse plafonneuse-cimentière doivent posséder plusieurs qualités :

**Contact humain** : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, propriétaires, architectes, promoteurs immobiliers, personnel, fournisseurs...

**Présentation et communication** : vous serez amené à présenter et décrire des projets de rénovation et d'embellissement, notamment de façade : il faut donc informer et tenter de convaincre les commanditaires.

**Sensibilité esthétique** : vous intervenez sur des murs, des façades, des cloisons et des plafonds. Vous veillez donc à ce que votre travail soit de bonne qualité au niveau esthétique et pratique. Vous apportez vos conseils et votre expertise aux clients en termes d'enduits et de crépis.

**Flexibilité** : même si une routine est vite établie, vos horaires sont parfois variables en fonction de la charge de travail. Vous vous déplacez sur les chantiers quotidiennement. Vous vous coordonnez avec les autres équipes et devez composer avec les délais de séchage. Vous êtes attentifs aux délais de livraison des travaux.

**Forme physique** : vous adoptez parfois des positions de travail délicate sur échafaudage, en hauteur, couché, debout. Vous devez parfois porter des charges lourdes ou encombrantes.

**Rigueur et discipline** : vous traitez et plafonnez des murs, parois et sols, en intérieur comme en extérieur. Vous veillez à ce que votre travail résiste aux conditions climatiques et d'utilisations, et perdure dans le temps. Votre travail est irréprochable et respecte bien le cahier des charges. Vous utilisez des produits qui peuvent être toxiques, vous respectez les consignes de sécurité.

**Polyvalence** : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers.

---

## Programme

### 1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

- K03/4 Formation de base à la sécurité (8h)
- K03/4 Cloisons et plafonds (36h)
- K03/4 Plafonnage (20h)
- K03/4 Blocs de plâtre (40h)
- K03/4 Préparation des supports (24h)
- K03/4 Isolation, étanchéité à l'air et nœuds constructifs (16h)
- K03/4 Organisation du chantier (y compris TEH)(22h)
- K03/4 Travaux en hauteur (4h)
- K03/4 Analyse, contrôle et communication (20h)
- K03/4 Examen C (8h)
- K03/4 Chape de finition et rejointement (20h)

### 2ème année :

- K03/5 Organisation de chantier 2 (8h)
- K03/5 Analyse des données techniques d'un projet de chantier (48h)
- K03/5 Analyse, préparation et communication 2 (8h)
- K03/5 Cloisons et plafonds (60h)
- K03/5 Plafonnage 2 (40h)
- K03/5 Sensibilisation PEB (4h)
- K03/5 Réaliser le métré d'un chantier (8h)
- K03/5 Réaliser le devis d'un chantier (6h)

### 3ème année :

- K03/6 Organisation de chantier 3 (8h)
  - K03/6 Plafonnage 3 (32h)
  - K03/6 Cimentage intérieure et extérieure (80h)
  - K03/6 Réaliser un plafonnage d'intérieur (8h)
  - K03/6 Réaliser un cimentage et une finition extérieure (8h)
- 

---

## Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

**Encadrement intensifié** de la part des Référents IFAPME.

**Certifications par module** : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

**Prime de 2000 €** pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](#) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

**Un chèque permis de conduire** pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](#) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](#) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

---

## Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'[obligation scolaire](#) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Libramont

Rue de la Scierie, 32 6800 Libramont

061 22 33 36

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h à 22h

Le vendredi : de 8h à 16h30

Le samedi : de 8h à 12h

/

[lux@ifapme.be](mailto:lux@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.